

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7297616601

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7297616601>

Cette annonce a été mise en ligne le **14 juillet 2022** sur **Actu.fr - Publicateur Libre**
Pour le département : **53 - MAYENNE**

*SCP SOPHIE MESLIER-LEMAIRE ET FREDERIC
LEBRETON NOTAIRES ASSOCIES - EVRON - 53600 - 1
RUE DE HERTFORD*

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI
D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 29 janvier 1998,
M. Georges Gaston François Ernest BORDEAU, en son
vivant Retraité, dt à EVRON (53150) 6 rue de la Mairie, né
à EVRON (53600), le 13 janvier 1933, célibataire, décédé
à EVRON (53150) (FRANCE) , le 16 avril 2022.

A consenti un legs universel au profit de Monsieur René
BORDEAU.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet
d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de
description de testament reçu par Me Sophie MESLIER-
LEMAIRE , Notaire Associé de la Société Civile
Professionnelle «Sophie MESLIER-LEMAIRE & Frédéric
LEBRETON», titulaire d'un Office Notarial à EVRON, 1,
Rue de Hertford., le 4 juillet 2022, dont la copie
authentique a été reçue par le Greffe du Tribunal de
grande instance de LAVAL, duquel il résulte que le
légataire remplit les conditions de sa saisine compte tenu
du caractère universel de son legs et de l'absence
d'héritiers réservataires.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée
par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement
de la succession : Maître Sophie MESLIER-LEMAIRE,
notaire à EVRON 1 rue de Hertford, référence CRPCEN :
53078, dans le mois suivant la réception par le greffe du
tribunal judiciaire de LAVAL de l'expédition du procès-
verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

